

Présentation de l'IME Hors-Les-Murs Arria

L'IME Hors-Les-Murs ARRIA est un établissement rattaché au Pôle Perrines de l'Association ARRIA. A ce titre, il bénéficie des locaux mutualisés par l'ITEP Les Perrines au 43 Boulevard Auguste Peneau à Nantes. Ce rattachement logistique permet la tenue des dossiers et leur archivage en lieu sécurisé, mais aussi l'usage des lieux spécialisés (bassin d'hydro-thérapie, salle de psychomotricité, salle d'orthophonie) et de salons d'entretiens garantissant la confidentialité.

Le dispositif IME Hors-les-Murs ARRIA est mis en place, depuis le 1^{er} septembre 2010 au sein du collège Grand Beauregard de La Chapelle-sur-Erdre, en lien direct avec l'accompagnement de jeunes scolarisés à temps plein dans une ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). Ce dispositif qui concerne 10 jeunes garçons et filles de 12 à 16 ans, a été autorisé à un niveau expérimental pour 3 ans.

Caractéristiques

L'IME Hors-Les-Murs ARRIA est un dispositif d'accompagnement médico-social, dont le but est de soutenir l'inclusion sociale et scolaire des jeunes scolarisés dans l'ULIS du collège Grand-Beauregard de La Chapelle-Sur-Erdre. Il permet à des jeunes auparavant pris en charge en Institut Médico-Educatif d'accéder à une posture d'élève collégien grâce à un accompagnement permanent sur place, au sein du collège, apportant soin médico-psychologique et soutien éducatif. Ce dispositif permet à des jeunes jusqu'alors accueillis en institution spécialisée de rejoindre la communauté éducative ordinaire, sous réserve d'une aide thérapeutique, éducative et pédagogique conséquente apportée sur place. A ce titre, ce dispositif innovant se situe dans la droite ligne de la loi 2005-102 sur la scolarisation des élèves handicapés.

Ainsi l'IME Hors-Les-Murs ARRIA s'adresse :

- A des jeunes **déficients intellectuels** reconnus comme tels par la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- **Scolarisés à temps plein** au sein de l'ULIS du Collège Grand Beauregard de la Chapelle-sur-Erdre,
- Dont les troubles associés nécessitent un **accompagnement spécialisé et permanent** au sein du Collège.

Le dispositif IME Hors-les-Murs ARRIA n'est donc :

- Ni un **SESSAD** au regard de la permanence du soutien et des soins apportés dans l'enceinte de l'établissement scolaire,
- Ni un **IME** au regard de la scolarité à temps plein tenue par les élèves dans l'ULIS.

Ouvert 205 jours par an, l'IME Hors-Les-Murs vise la sortie d'établissement IME accompagnée en collège et la réinsertion progressive dans le dispositif ordinaire (accompagnement intensif à visée d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle).

Agréments, autorisations et capacité d'accueil

- Le dispositif IME Hors-les-Murs ARRIA a été autorisé initialement pour 5 jeunes par arrêté de l'ARS le 18 juin 2010 (No DAS/458/2010/44)

- Début janvier 2011, les notifications supplémentaires ont permis l'accompagnement de 7 jeunes de l'ULIS sur un total de 9
- Suite à la visite de conformité de l'ARS le 10 novembre 2011, le dispositif a été validé par arrêté le 9 décembre 2011
- La capacité d'accueil a été portée à 10 jeunes accompagnés par arrêté de l'ARS du 24 avril 2012 (No ARS/PDL/DAS/MS/PH/2012/15/44)
- A partir de septembre 2012, la procédure commune d'admissions avec l'Education Nationale et les notifications de la MDPH ont permis d'accompagner les 10 jeunes inscrits à l'Ulis du collège Grand Beauregard.

Implantation

L'IME Hors-Les-Murs ARRIA est installé au cœur du collège Grand Beauregard à la Chapelle-sur-Erdre où il dispose :

- D'une salle de classe Ulis,
- D'une salle éducative,
- De l'utilisation partielle de salles du collège : salle d'expression pour la psychomotricité, infirmerie pour les rééducations orthophoniques et les entretiens psychologiques, CDI, etc.

Ces locaux sont mis à disposition par convention par le collège et le Conseil Général. Les 10 jeunes de l'Ulis-IME Hors-Les-Murs viennent de l'agglomération nantaise et de la communauté de communes Erdre & Gesvres.

Tarifification

L'IME Hors-Les-Murs ARRIA bénéficie depuis sa création en 2010 d'une dotation globale de fonctionnement versée annuellement. Depuis son ouverture, le Conseil Général de Loire-Atlantique prend en charge le coût de transport par taxi des jeunes accompagnés lorsqu'ils ne sont pas autonomes dans leurs déplacements. Fin 2012, la signature avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) d'un CPOM (Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens) a fixé le budget annuel sur 5 années (2012-2016) et un nombre de journées d'accueil annuel.

Expérimentation

L'IME Hors-Les-Murs ARRIA ayant reçu son autorisation dans le cadre d'un « dispositif expérimental », doit répondre à une échéance de 3 ans à toutes les exigences légales et réglementaires, notamment issues des lois de 2002 et 2005 : mise en place de tous les outils de contractualisation et de suivi de la scolarisation, évaluation interne, évaluation externe. A l'échéance de juillet 2013, l'IME Hors-Les-Murs souhaite être habilité pour 15 années.